

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Nombre de membres

Séance du 01 Mars 2023

En exercice : 15

L'An deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : 9

Votants : 12

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Jean-Louis MANGIN, Serge SAUVAGERE, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Céline PARIS, Florence CAPITAIN (arrivée à 19h30), Romain BELIGAT,

Date de convocation :

14 Février 2023

Absents excusés : Christine SIGONNEAU (pouvoir à Jean-Pierre SINDONINO), Élisabeth NOYEMIAN (pouvoir à Dominique MOREL), Séverine TROMPARENT (pouvoir à Céline PARIS), Céline PORTOLES, Clémence HARNIST, Justin SAFFROY

Date d'affichage :

14 Février 2023

Secrétaire de séance : Gérard NIMSGERN

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023 (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) POUR LA 2EME TRANCHE DES TRAVAUX DE L'EGLISE**Délibération n° 2023-10**

Le maire présente au conseil plusieurs devis concernant les travaux de la tranche 2 pour la réfection intérieure de l'église.

Après avoir échangé, le conseil décide de valider les devis suivants

Travaux de peinture : 12 071.25 € HT

Reprise du sol : 16 148.00 € HT

Changement ouvrant sacristie : 2312.78 € HT

Restauration des colonnettes de l'autel : 1200.00 € TTC

Mobiliers (chaises et bancs + barres de reliage) : 4661.20 € HT + 17458.17 € HT + 988.00 € HT = 23 107.37 € HT

Remplacement centrale sonnerie cloche : 2399.00 € HT

Réfection des enduits : 1985.00 € HT + 9955.00 € HT = 11940.00 € HT

Soit un montant total de 69 178.40 HT

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte le projet –Rénovation église de Villefargeau 2eme Tranche - pour un montant de 69 178 € HT**
- **ADOpte le plan de financement ci-dessous**

Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	
Travaux	69 178.00 €	Etat (DETR)	27 671.00 €
		Région	
		Département	
		Autres (Communauté Auxerrois)	27 671.00 €
		AUTOFINANCEMENT	13 836.00 €
Total	69 178.00 €	Total	69 178.00 €

- **SOLLICITE** une subvention de 27 671 € auprès de l'État, correspondant à 40% du montant du projet.
- **CHARGE** le Maire de toutes les formalités.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,



Pascal BARBERET